PRÉFET
DE CORSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

L'emploi et l'accompagnement des jeunes en Corse

La publication de la DREETS
Juin 2025

SOMMAIRE

01 EDITO

02 Les chiffres clés

03 L’emploi des jeunes

04 Les jeunes inactifs ni en emploi ni en formation

05 Les dispositifs d’accompagnement des jeunes

EDITO

L'insertion des jeunes sur le marché du travail représente un enjeu crucial.
En effet, ils sont plus susceptibles de se retrouver au chômage que d'autres tranches d'âge.

En 2024, le taux de chômage des 15-24 ans en Corse s'élevait à 20,7%, un chiffre trois fois supérieur à celui des actifs dans leur ensemble (18,4% au niveau national).

La Corse se distingue également en 2021 par un nombre élevé de jeunes inactifs, non scolarisés et au chômage, par rapport à la moyenne nationale (17,3% contre 15,2%).

De même, le taux d'emploi, qui mesure le rapport entre le nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans et l'ensemble des personnes de la même tranche d'âge, s'établissait à 30,7% en 2021, ce qui ne représente qu'une légère augmentation de 0,6 point par rapport à 2015 (31,9% au niveau national).

Ces observations mettent en évidence la nécessité d'identifier les différents obstacles à leur insertion et de développer des solutions adaptées.
Un large éventail d'outils destinés à l'accompagnement, à la formation professionnelle et aux incitations financières à l'embauche est disponible, impliquant de nombreux acteurs.

Pour mieux comprendre la situation des jeunes, cette étude mobilise plusieurs sources. Bien qu'elles ne soient pas toujours synchronisées temporellement, elles peuvent être croisées pour dégager des tendances significatives.

Chiffres clés sur l'accompagnement et l'insertion professionnelle des jeunes

36 228 jeunes de 15 à 25 ans résident en Corse

10 425 jeunes en emploi en 2021
(soit 28,8% des jeunes de cette classe d'âge)
hors stages rémunérés en entreprises, apprentissage ou emplois aidés

Plus de 6 jeunes salariés sur 10 sont en CDI
en Corse, comme au niveau national

3 311 en contrats d'apprentissage fin 2024
dont 45% des contrats sont issus du supérieur

17,3% des jeunes sont inactifs, non scolarisés ou au chômage (JIC)
(15,2% au niveau national en 2021)

Ils sont **trois fois plus souvent au chômage que l'ensemble des classes d'âge : 20,7%** en moyenne annuelle en 2024
(18,4% au niveau national)

Un taux de scolarisation des 18-24 ans de 43,2% en 2021
(52,5% au niveau national)

21,4% de jeunes peu ou pas diplômés
parmi la population des non scolarisés de 15 à 24 ans en 2021
(20,6% au niveau national)

Contrat d'Engagement Jeune

La Mission Locale vous propose PACEA Un parcours d'accompagnement sur mesure !

IAE Insertion par l'Activité Économique

En 2024 :

plus de **1 500** entrées en **CEJ**

Plus de **800** entrées en **PACEA**

Près de **500** bénéficiaires de **l'AIJ**

Plus de **300** jeunes entre 18 et 25 ans accompagnées dans le cadre de **l'IAE**

Plus de **700 entrées prévisionnelles en formation** concernent des jeunes de moins de 26 ans
(hors CPF autonome non abondé par France Travail)

Parmi les 123 entrées **en parcours emploi compétences (PEC)** **54** concernent des jeunes de moins de 26 ans

L'EMPLOI DES JEUNES

Entre 15 et 25 ans, la majorité des jeunes quitte le système scolaire pour entrer dans la vie active. Cette période coïncide fréquemment avec le départ du foyer parental, le début d'une vie de couple, parfois l'arrivée des premiers enfants. L'insertion professionnelle est donc une étape-clé.
Mais si pour certains elle s'effectue sans heurts pour d'autres elle s'accompagne de nombreux obstacles. Quelle est la situation des jeunes en emploi dans la région ? Quelles sont les caractéristiques de leurs contrats ? Dans quels secteurs sont-ils principalement employés ?

En 2021, **36 228 jeunes de 15 à 25 ans résident en Corse.** Ils représentent 10,4% de la population totale contre 12,9% au niveau national.

Parmi ces jeunes, 12 380 ont terminé leurs études et occupent un emploi, dont 10 425 dans des postes autres que des stages rémunérés en entreprise, apprentissage ou emplois aidés.
Ils représentent **28,8 % des jeunes** de cette classe d'âge, une proportion légèrement supérieure à celle observée au niveau national, qui est de 27,3% **(figure 1)**.

Six jeunes en emploi sur dix sont en CDI ou titulaires de la fonction publique

Dans la région, les jeunes ont moins souvent un emploi stable que l'ensemble des actifs en emploi. En effet, six sur dix occupent un emploi salarié sans limite de durée (CDI ou titulaires de la fonction publique), contre plus de sept actifs en emploi sur dix.
Au niveau national, cette proportion est sensiblement équivalente. **(figure 2)**

En revanche, 28,4% des jeunes en emploi ont un contrat temporaire tel qu'un contrat à durée déterminée (CDD), contrat court, saisonniers ou intérim. Cette proportion est trois fois plus élevée que pour l'ensemble des actifs en emploi. Elle atteint près d'un tiers au niveau national.

Par ailleurs, les non-salariés représentent un jeune sur dix dans la région, ce qui est deux fois moins que pour l'ensemble des actifs en emploi. Au niveau national, la part des non-salariés n'atteint que 6,8%.

Les jeunes travailleurs sont plus souvent ouvriers ou employés que l'ensemble des actifs en emploi. Ils représentent respectivement 44,6% et 25,0% des emplois des jeunes contre 32,9% et 18,2% pour l'ensemble des actifs. Inversement, ils sont moins fréquemment présents dans des postes de cadres, d'artisans commerçants, chefs d'entreprise ou professions intermédiaires **(figure 3)**.

Ils exercent plus souvent un emploi dans le commerce, réparation d'automobiles (21,0% contre 15,4%) et dans l'hébergement-restauration (9,1% contre 6,0%), En revanche, ils travaillent moins souvent que l'ensemble des actifs dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (28,4% contre 35,1%).
Ils sont aussi moins nombreux à avoir un emploi dans la construction (10%) et dans l'industrie (6,3%) **(figure 4)**.

L'emploi en intérim

L'intérim constitue une alternative pour les jeunes dans une région où depuis 10 ans, le recours à cette forme d'emploi a été multiplié par quatre. En décembre 2023, il concerne 906 emplois en équivalent temps plein.
En fin d'année, **les jeunes représentent 20% de ces effectifs et 35% au cœur de la saison touristique.** Ils sont ainsi plus fréquemment intérimaires que les autres classes d'âge.

Les contrats d'embauche

En Corse en 2023, 40,1% des **contrats d'embauche** signés concernent des jeunes de moins de 26 ans, soit +1,3 point de plus qu'en moyenne nationale. **Ces derniers représentent 41,9 % des embauches en CDD et 30,6 % en CDI en 2023.**

Ils sont en revanche moins souvent embauchés en CDI : 12,7% des embauches , soit 4,8 points de moins qu'en France métropolitaine.
Parmi les contrats d'embauche des jeunes de moins de 26 ans, un sur trois est un CDI dans la construction, un sur quatre dans l'industrie et un sur dix dans les services.
Les jeunes en CDD ont plus souvent des CDD d'une durée prévisionnelle supérieure à un mois (61,3%).

L'apprentissage une passerelle vers l'emploi

Considérés comme facilitateurs de l'insertion car permettant d'acquérir de l'expérience et de se rapprocher du milieu de l'emploi, les contrats d'apprentissage connaissent une forte croissance avec un nombre d'apprentis multiplié par 1,8 dans la région depuis 2019 (2,3 au niveau national).
(Pour en savoir plus : https://corse.dreets.gouv.fr/Les-chiffres-cles-de-l-apprentissage-en-2023)

Cette hausse est portée par de nombreuses aides et notamment par la prime exceptionnelle à l'embauche instituée lors de la crise sanitaire et prolongée jusqu'à fin 2024. Les formations du supérieur peuvent y être éligibles, alors qu'elles ne le sont pas pour l'aide unique à l'alternance. Depuis le début du dispositif 8 160 dossiers ont été éligibles à l'aide unique aux employeurs d'apprentis et plus de 11 700 dossiers d'aide exceptionnelle à l'alternance ont été validés pour l'apprentissage.

Fin décembre 2024, **3 311 apprentis travaillent dans la région**. Leur nombre progresse sur un an de +4,6% porté par le supérieur (+8,9% contre +1,3% dans le secondaire) dont le poids est croissant (45,2% des contrats fin 2024 contre 63,3% au niveau national).
C'est dans les secteurs du commerce, de la réparation d'automobiles et de motocycles et de la construction que l'apprentissage est le plus recherché (respectivement 20,3% et 17,9% des contrats contre 11,1% et 21% au niveau national).
C'est également le cas pour les "autres activités de services" ainsi que pour l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.
Ces secteurs affichent une proportion de contrats d'apprentissage largement supérieure à la moyenne nationale (27,8% contre 16,3%), en lien avec la structure du tissu économique régional.

Le parcours des jeunes en voie professionnelle et leur insertion dans l'emploi a été analysé par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) qui relève du ministère de l'éducation nationale, dans le cadre du dispositif appelé "insert jeunes".

En cumulant les effectifs des années 2021-2022 et 2022-2023 (les indicateurs sont calculés sur deux années au niveau régional pour des raisons de robustesse), **2 188 apprentis sont inscrits en dernière année d'un cycle d'études de niveau 3 à 5 en Corse.**
Le taux de poursuite d'études de ces jeunes l'année scolaire suivante est de 39%, (38% au niveau national).

Parmi ceux qui ne poursuivent pas de formations, 59% sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie de formation, un taux stable par rapport à l'année précédente. Il atteint 66% au niveau national. Lorsqu'ils sont en emploi six jeunes sur dix sont en CDI et trois sur dix en CDD. Toutefois, les chances de trouver un emploi sont plus importantes lorsque le niveau d'étude est élevé.

Ainsi, les apprentis sortants s'insèrent mieux sur le marché du travail après une dernière année de Brevet Professionnel (68%) ou de Brevet de Technicien Supérieur (63%).
A contrario les sortants du niveau CAP ne sont en emploi qu'à 58%. Ces données recouvrent également des réalités différentes selon les spécialités de formation.

Aide à l'embauche d'un apprenti en contrat d'apprentissage

Il s'agit d'une aide pour accompagner financièrement les employeurs qui recrutent en contrat d'apprentissage.
Elle est versée uniquement au titre de la première année d'exécution d'un contrat et concerne chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 24 février et le 31 décembre 2025 et préparant à tout diplôme ou titre professionnel du CAP jusqu'au niveau Master (bac + 5 et niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles)

L'aide maximum accordée par contrat d'apprentissage est de : 6 000 euros pour le recrutement d'apprentis en situation de handicap, quelle que soit la taille de l'entreprise (cumulable avec d'autres aides spécifiques), 5 000 euros pour les entreprises de moins de 250 salariés et 2 000 euros pour les entreprises de 250 salariés et plus.

L'aide est proratisée si la durée du contrat est de moins d'un an ou si le contrat est rompu au cours de la première année.

Peuvent en bénéficier, les entreprises de moins de 250 salariés sans condition et les entreprises de 250 salariés et plus à la condition qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre 2026.
A partir du 1er mars 2025, le seuil d'exonération des cotisations sociales sur les rémunérations des apprentis a été abaissé à 50% du Smic (contre 79% auparavant), soit environ 900 euros brut.

Pour en savoir plus : https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556

Focus sur l'emploi des jeunes

(hors stages rémunérés en entreprise, apprentissage ou emplois aidés)

Figure 1. Répartition des jeunes de 15 à 25 ans selon l'activité en 2021

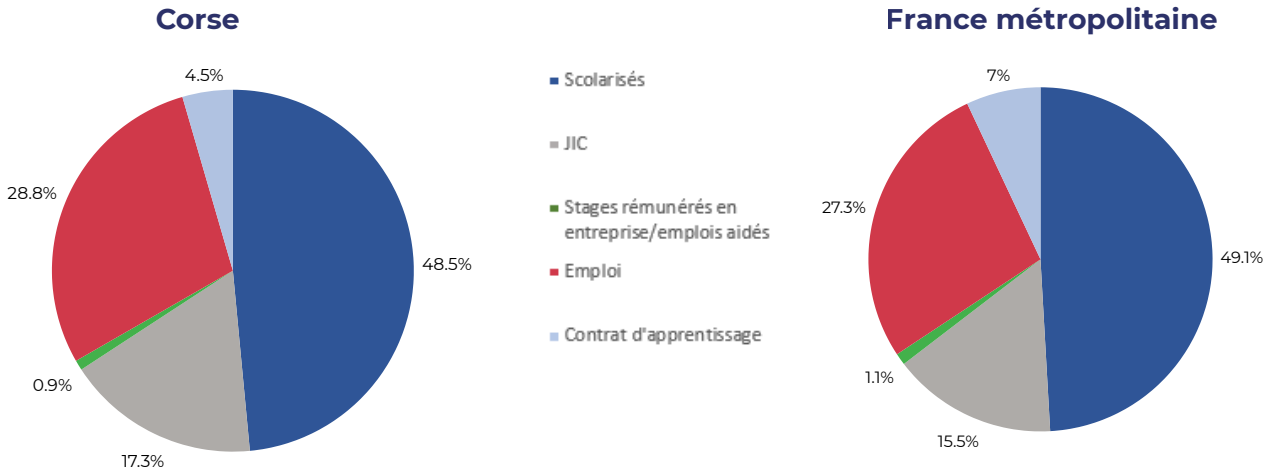

Source : Insee, Recensement de la population, 2021

Figure 2. Répartition des jeunes en emploi selon le contrat en 2021

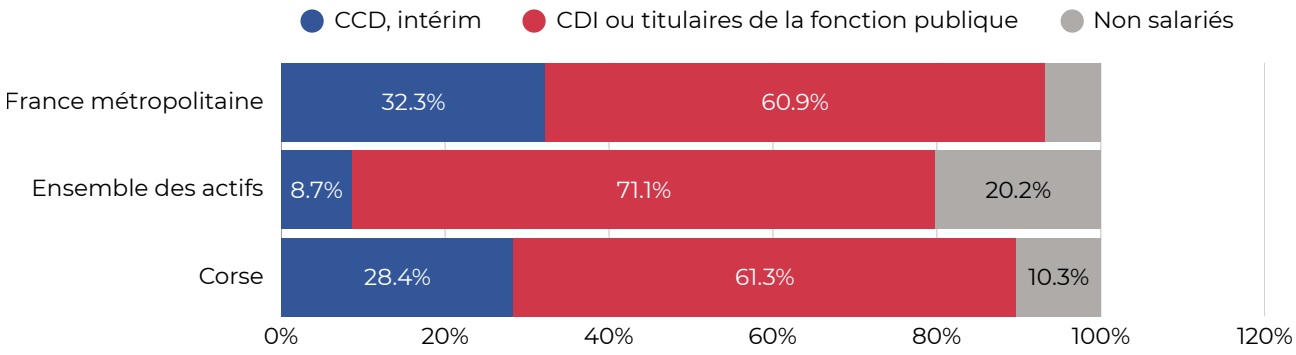

Source : Insee, Recensement de la population, 2021

Figure 3. Répartition des actifs en emploi selon la catégorie socioprofessionnelle en Corse en 2021

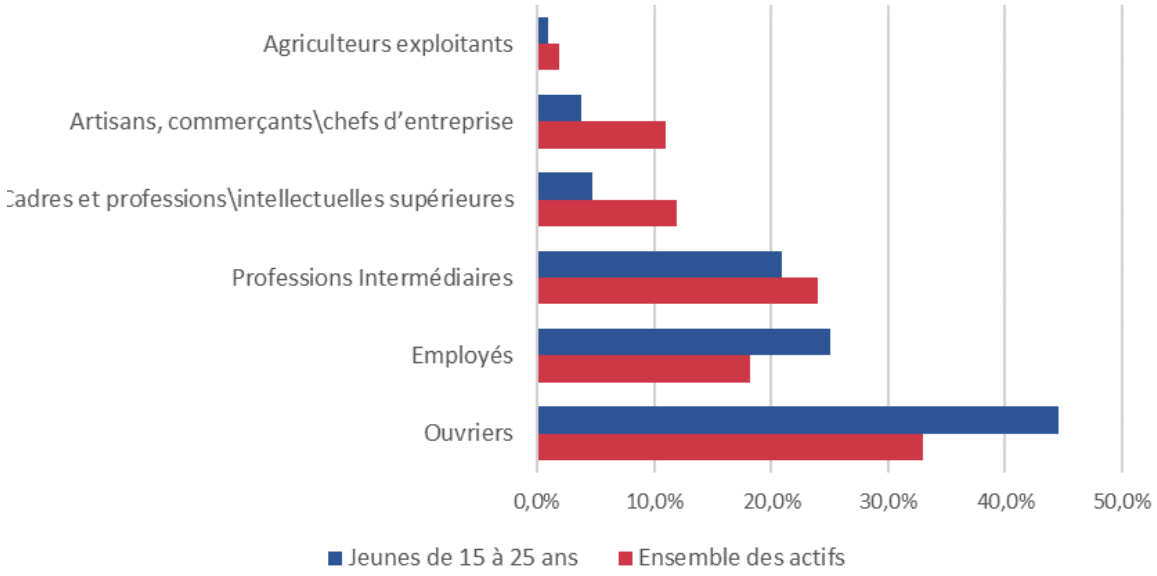

Source : Insee, Recensement de la population, 2021

Figure 4. Répartition des actifs en emploi selon le secteur d'activité en Corse en 2021

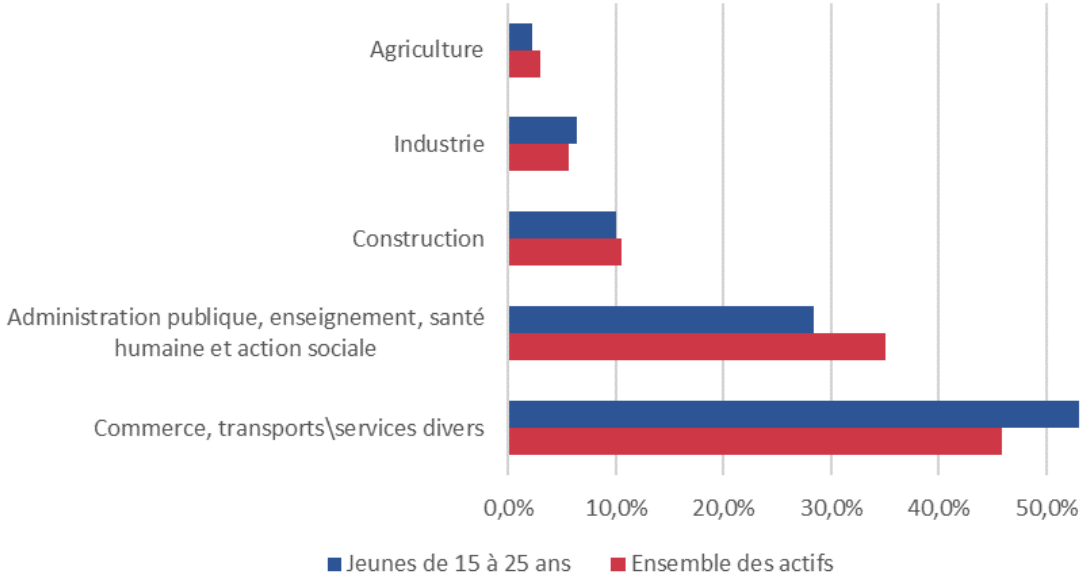

Source : Insee, Recensement de la population, 2021

LES JEUNES INACTIFS NI EN EMPLOI NI EN FORMATION

Pour certains jeunes, l'insertion professionnelle peut être rendue complexe du fait de raisons multiples : sortie précoce du système scolaire avec peu ou sans qualification, alternance de périodes d'emploi, de chômage, d'inactivité. Ces Jeunes non scolarisés, Inactifs ou au Chômage font partie du public cible des missions locales et des politiques publiques de lutte contre le décrochage scolaire et d'insertion sur le marché du travail. Combien de jeunes sont inactifs et non scolarisés ? Quelle est leur situation face au chômage et combien sont demandeurs d'emploi ? Quels sont les différents facteurs à risque que cumule la région ?

En 2021, parmi les 36 228 jeunes de 15 à 25 ans résidant en Corse, **6 272 sont inactifs, non scolarisés ou au chômage.** Cette population constitue la principale cible des politiques d'inclusion sociale et d'insertion professionnelle.

La Corse se distingue par une proportion de ces jeunes plus élevée qu'en moyenne nationale (17,3 % contre 15,2%). Ils forment une population particulièrement vulnérable notamment dans le sud de l'île **(figure 5)**.

Les jeunes de moins de 25 ans sont également davantage exposés au chômage. Ils sont en effet les premiers à pâtir de la conjoncture économique et des soubresauts du marché du travail comme cela a été le cas lors de la crise sanitaire de 2020.
En Corse, en 2024, leur taux de chômage s'élève à 20,4% en moyenne annuelle contre 18,4% au niveau national (+1,8 point sur un an) alors qu'il s'établit, pour toutes les classes d'âge confondues, à 6,5% **(figures 6 et 7)**.

Sur le front de la demande d'emploi, on compte également 2 390 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à France Travail à la fin du 4ème trimestre 2024, soit 12% des demandeurs d'emploi de catégories ABC.

Après une forte baisse post-crise sanitaire, leur nombre est reparti à la hausse fin 2022. Fin 2024, il continue de progresser de +0,8% sur un an bien que plus modérément que l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories ABC (+2,8%) **(figure 8)**.

La situation des jeunes peut être mise en vis à vis d'autres facteurs de fragilité.
Ainsi, même si le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 25 ans est relativement proche de la moyenne nationale (48,5% contre 49,1%), l'écart se creuse pour les tranches d'âge les plus élevées. Entre 18 et 24 ans, le taux de scolarisation s'élève à 43,2% contre 52,5% au niveau national. De même, pour les jeunes de 25 à 29 ans, le taux en Corse est de 4,8 % contre 8,9% au niveau national. Lorsqu'ils sont peu ou pas diplômés, les jeunes forment également une population particulièrement exposée.

Parmi les jeunes non scolarisés âgés de 15 à 24 ans, la part des non-diplômés en Corse est de 21,4%, contre 20,6% au niveau national.
De plus la proportion des jeunes titulaires d'un diplôme de type CAP, BEP ou équivalent s'élève à 20,1%, ce qui est supérieure de 2,2 points à la moyenne nationale.

Les décrocheurs scolaires

Les acteurs politiques autant que pédagogiques sont attentifs à la situation de la Corse concernant le décrochage scolaire. **Il s'agit d'un processus qui conduit chaque année des jeunes de plus de 16 ans à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle, de type certificat d'aptitude professionnelle (CAP).** Il résulte souvent d'un désintérêt progressif de l'élève, différents facteurs externes et internes à l'école, pédagogiques, éducatifs, sociaux et médicaux pouvant interagir entre eux et mener à ce désengagement.

Depuis la rentrée 2020, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans. Elle concerne tout mineur de 16 à 18 ans, en situation de décrochage du système scolaire ou non, diplômé ou non et qui n'est ni en emploi ni en éducation ni en formation.

La lutte contre le décrochage scolaire s'intègre dans une action interministérielle pour repérer, prendre en charge et accompagner les jeunes en situation de décrochage scolaire et/ou relevant de l'obligation de formation.
Le système interministériel d'échange d'informations (SIEI) permet de les repérer et de suivre les actions mises en œuvre pour les accompagner vers une qualification ou une insertion. Il s'appuie sur une coordination renforcée de l'ensemble des acteurs État-Région afin de proposer à chacun un soutien et des solutions adaptées, la diversité des profils des jeunes appelant une diversité d'approches et un travail en réseau.
La Corse porte 0,4% des jeunes identifiés comme décrocheurs par le SIEI au niveau national, sachant que la population scolaire corse représente globalement 0,4% de la population scolaire nationale. Ce pourcentage est stable depuis plusieurs années.

Les jeunes inactifs ni en emploi ni en formation

Figure 5. Les jeunes inactifs, non scolarisés ou au chômage par zone d'emploi en 2021

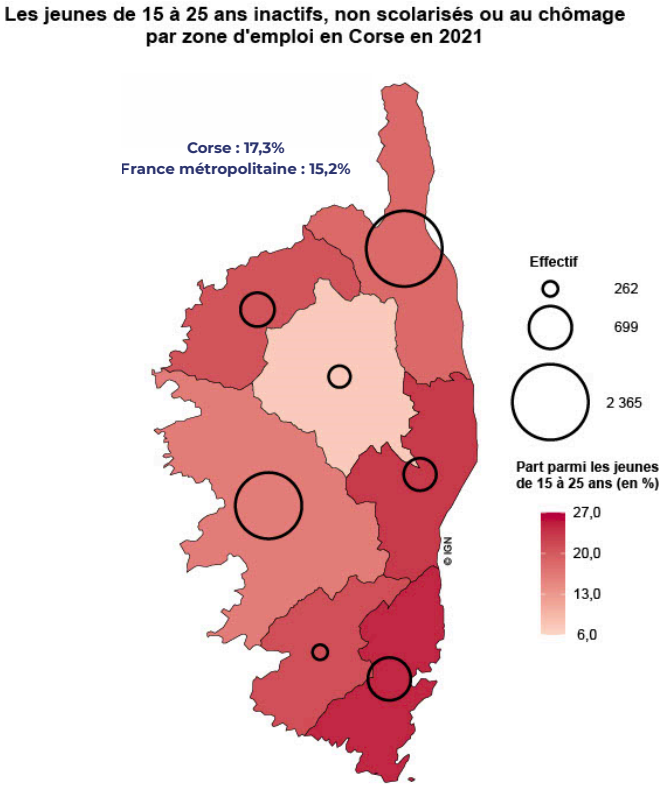

Source : Insee, Recensement de la population, 2021

Figures 6 . Le taux de chômage en moyenne annuelle en 2024

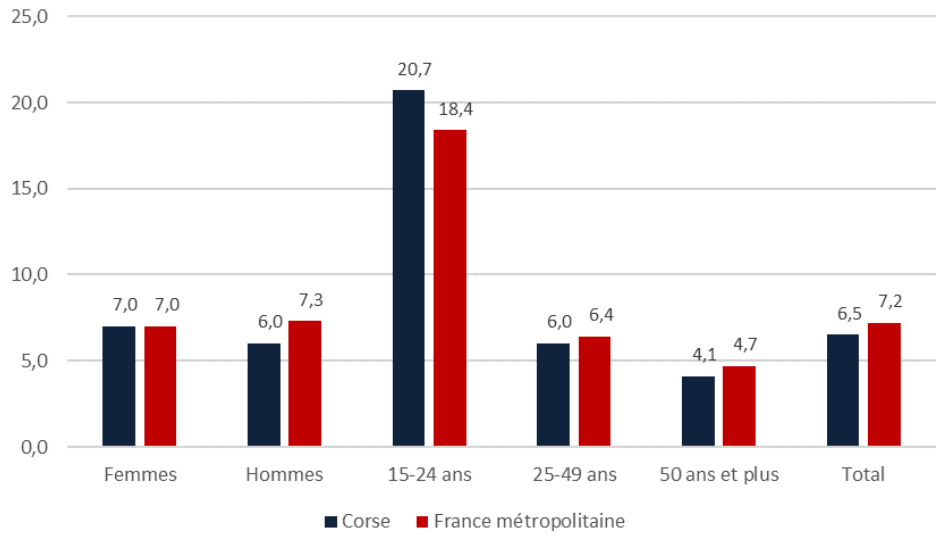

Source : Insee, Taux de chômage localisé

Figure 7. Evolution du taux de chômage des 15-24 ans en moyenne annuelle

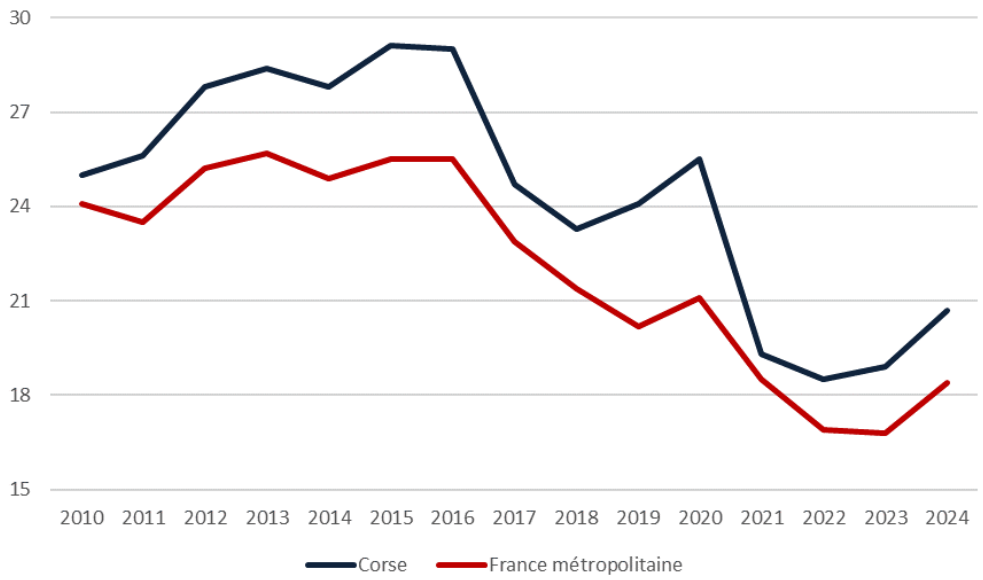

Source : Insee, Taux de chômage localisé

Figure 8. Evolution des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à France Travail en catégories ABC (base 100, T1 2015)

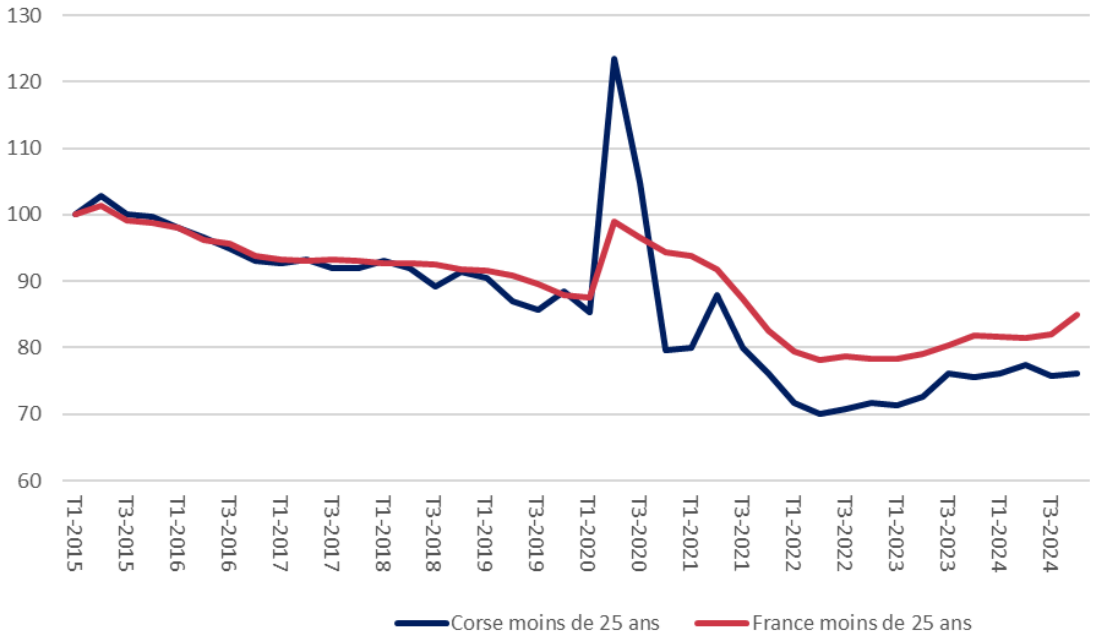

Source : STMT Dares-France Travail (données cvs)

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi.
Catégories B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois).
Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures sur un mois).

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

L'insertion des jeunes est une préoccupation constante des pouvoirs publics qui mettent en place différents dispositifs d'aides à l'emploi et des mesures spécifiques d'accompagnement, de formation et d'emploi aidé. Pour renforcer la sécurisation des parcours, ces dispositifs s'appuient de plus en plus sur une approche globale, une individualisation de l'accompagnement et la recherche d'autonomie financière des jeunes en difficulté d'insertion. Quels sont les principaux dispositifs ?

Plus de 4000 jeunes sont entrés dans des dispositifs d'accompagnement proposés par les missions locales en 2024 (plus de 4 500 en 2023).

Les deux dispositifs phares sont le Contrat d'engagement jeune et le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie.

Contrat engagement jeunes (CEJ)

A partir de mars 2022, les missions locales et France Travail ont vu leur rôle renforcé dans l'accompagnement vers l'emploi et la formation des jeunes avec la mise en place d'un contrat engagement jeune (CEJ) destiné aux moins de 26 ans durablement sans emploi ni formation ou ayant des difficultés d'accès à un emploi durable et aux personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées.

Le contrat engagement jeunes (CEJ)

Le CEJ propose un parcours individuel et intensif avec un objectif d'entrée rapide et durable dans l'emploi. Il peut durer jusqu'à 12 mois (prolongeable jusqu'à 18 mois pour les plus éloignés de l'emploi), avec au minimum 15 à 20 heures d'activités par semaine et des actions individuelles, collectives et en autonomie encadrées.
Il est généralement proposé aux jeunes qui ont des difficultés d'accès à l'emploi, n'ont pas de projet professionnel, sont sans ressources et en capacité de suivre un programme intensif. Sur cette période, les jeunes sont pris en charge par un conseiller référent avec lequel des points réguliers sont réalisés.
De plus, selon leurs ressources et sous condition de respecter leurs engagements, ils peuvent percevoir une allocation mensuelle allant jusqu'à 528 euros.

Le CEJ a permis d'accompagner, depuis sa création en mars 2022, plus de 4 600 jeunes.
L'année 2024 représente 1 515 entrées dans le dispositif (1 690 en 2023) dont les trois quart en missions locales **(figure 9)**.

L'orientation vers les missions locales est davantage privilégiée lorsqu'il s'agit de mineurs (22,1% des entrants en CEJ contre 0,7% à France Travail) et de jeunes présentant des difficultés dites sociales ou non professionnelles telles que le transport, le logement, la mobilité, la santé, la précarité familiale, les difficultés administratives ou financières ("freins périphériques").

Les missions locales captent également davantage de jeunes sans diplômes : 49,6% ont un niveau 1-2, brevet compris contre 39,2% à France Travail et le public y est aussi plus jeune.
La proportion des moins de 22 ans est de 82,0% contre 59,1% pour France Travail.
C'est l'inverse pour les jeunes de 22 ans et plus qui sont plus présents à France Travail (40,9% contre 17,5% pour les missions locales). La part des jeunes titulaires d'une diplôme d'études supérieures y est aussi plus élevée. **(figures 10 et 11)**.

Du fait des spécificités de ces publics, les taux de sortie en emploi varient selon les opérateurs.
En 2023, six mois après leur sortie, 47,9% des jeunes accompagnés par les missions locales sont en emploi. Cette part est de 53,2% pour les jeunes accompagnés par France Travail.

Le CEJ est étroitement lié au PACEA, ce dernier pouvant être proposé aux jeunes en amont, par exemple pour se préparer à bénéficier d'un accompagnement intensif du CEJ, ou à l'issue du CEJ pour sécuriser la sortie.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus peuvent signer un PACEA. Il s'agit d'un accompagnement personnalisé plus flexible que le CEJ avec un objectif d'autonomie globale. Il est signé entre le jeune et sa mission locale, après un diagnostic initial réalisé avec un conseiller. Il vise à aider les jeunes rencontrant des freins professionnels ou personnels sur le marché du travail, (par exemple passer le permis de conduire ou résoudre des problématiques de santé) à définir leur projet ainsi que les objectifs et moyens à mettre en place pour le réaliser. Durant le dispositif, si la situation du jeune le justifie, le conseiller peut débloquer une allocation afin de l'aider ponctuellement.
En 2024, 849 jeunes sont entrés dans le dispositif (1 299 en 2023).

A compter du 1er janvier 2025, tout jeune à la recherche d'un emploi qui souhaite bénéficier d'un accompagnement par les missions locales ou France Travail dans le cadre d'un CEJ ou d'un PACEA doit être inscrit comme demandeur d'emploi.

Pour en savoir plus : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/actualite/loi-pour-le-plein-emploi-comment-comprendre-les-statistiques-sur-les-inscrits-france.

Les dispositifs d'accompagnement des jeunes

Figure 9. Evolution des entrées en CEJ depuis la création du dispositif

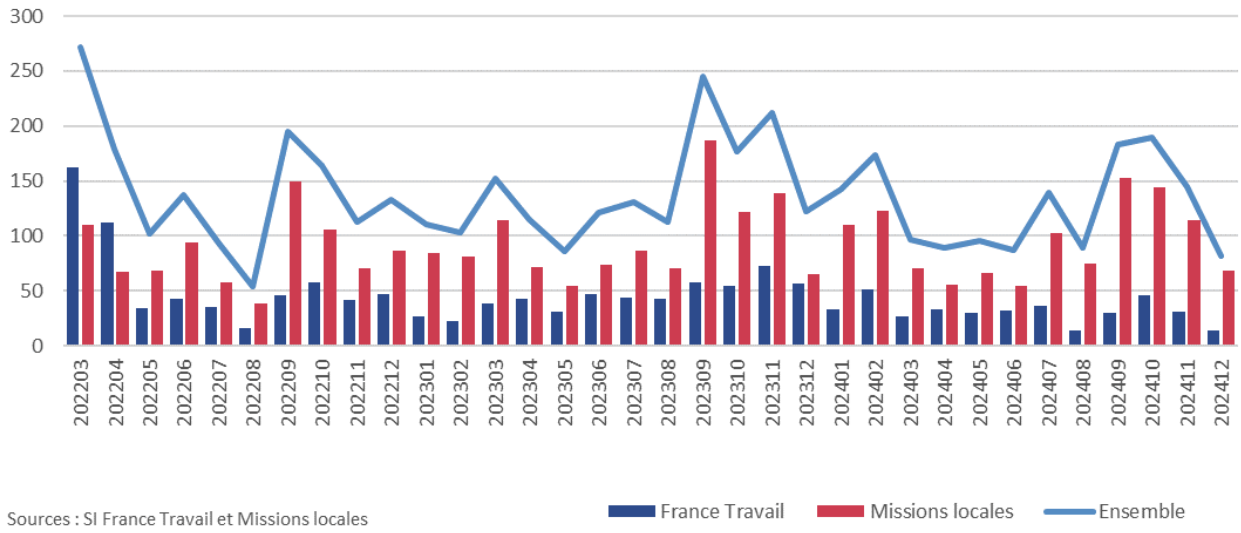

Sources : SI France Travail et Missions locales

Figures 10 et 11. Caractéristiques des jeunes entrés en CEJ selon l'âge et le niveau de certification obtenu en cumul à fin septembre 2024

	Tranche d'âge révolu			
	16-17 ans	18-21 ans	22-25 ans	plus de 25 ans
Total	**16,5%**	**59,5%**	**23,6%**	**0,4%**
Missions locales	22,1%	59,9%	17,5%	0,5%
France Travail	0,7%	58,4%	40,9%	0,0%

Sources : SI France Travail et Missions locales

	Niveau de certification obtenu					
	Niv 1-2	Niv 3	Niv 4	Niv 5	Niv 6	Niv 7-8
Total	**46,9%**	**10,1%**	**32,4%**	**5,6%**	**3,3**	**1,3**
Missions locales	49,6%	10,1%	33,3%	3,7%	2,5	0,9
France Travail	39,2%	10,1%	29,7%	10,8%	5,6	2,4

Sources : SI France Travail et Missions locales

Niveaux 1-2 : maîtrise des savoirs de base et capacité à effectuer activités simples et résoudre des problèmes courants. Niveau 3 : équivalent CAP Niveau 4 : équivalent BAC. Niveau 5 : équivalent BAC + 2. Niveau 6 : équivalent BAC +3/4. Niveaux 7 et 8 : Master et Doctorat

Accompagnement intensif des jeunes (AIJ)

Pour ne pas laisser les jeunes seuls face à la recherche d'emploi, un dispositif d'accompagnement intensif des jeunes de 3 à 6 mois est mis en place par France Travail. Il s'adresse aux jeunes demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans, avec une priorité pour ceux de moins de 26 ans.

Cet accompagnement a pour objectif d'accélérer et de sécuriser l'accès à l'emploi durable en favorisant une trajectoire constructive vers l'emploi, qui peut passer par un contrat aidé, une alternance ou une formation.

En 2024, 470 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif (739 en 2023).

École de la deuxième chance

Dans le paysage institutionnel de l'accompagnement des jeunes l'École de la 2ème Chance (E2C) s'adresse à des jeunes de 16 à 30 ans, sortis du système scolaire depuis au moins un an, sans diplôme ni qualification.

Elle a pour objectif d'assurer l'insertion professionnelle durable de jeunes motivés. Elle ne délivre pas de diplôme mais vise à accréditer des compétences par l'évaluation de chacune des activités menées.

En 2023, 34 jeunes ont été accueillis dans ce cadre et 70% d'entre eux ont été insérés dans l'emploi ou dans une formation certifiante.

Insertion par l'activité économique (IAE)

Elle permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité), de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.

Les structures conventionnent avec l'Etat et la collectivité de Corse afin d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.
Il existe 4 types de structures : les entreprises d'insertion (EI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et les ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Près des trois quart des personnes sont accueillies dans cette dernière.

En 2024, 1 169 personnes ont signé un contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans les 38 structures que compte l'île (contre 1 274 en 2023).
Plus d'un quart des personnes ont entre 18 et 25 ans.

Entrées prévisionnelles en formation sur la base des attestations d'inscription en stage (AIS)

En 2024, en Corse, 2 792 entrées prévisionnelles ont été enregistrées (hors CPF autonome non abondé par France Travail) : **26,1% d'entre elles concernent des jeunes de 18 à 25 ans**, une part identique au niveau national.

Ces jeunes représentent dans la région 11,6% des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories ABC.

Les Parcours emploi compétences (PEC) dits "emplois aidés"

La mise en œuvre de ces parcours repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement :
un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail.

Ces parcours sont destinés aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'orientation vers ces contrats est effectuée par le service public de l'emploi (France Travail, Mission locale et Cap Emploi) après un diagnostic global des freins d'accès à l'emploi.

La prescription de ce dispositif se fait en faveur des employeurs :

- du secteur non-marchand pour le contrat d'accompagnement dans l'emploi **(PEC-CAE).**

En 2024, il a représenté 88 entrées (96 en 2023), dont **un quart sont des jeunes de moins de 26 ans**.

- du secteur marchand pour le contrat initiative emploi **(CIE)**.

En 2024, il a représenté 35 entrées (86 en 2023) dont **neuf sur dix sont des jeunes de moins de 26 ans**.

La dotation allouée à ces contrats continue de diminuer compte tenu de la baisse du taux de chômage, ce qui entraîne mécaniquement une chute des entrées depuis trois années consécutives.

Enquête auprès des jeunes en contrat d'engagement jeune (CEJ)

Une enquête en partenariat avec les missions locales et les agences de France Travail a été réalisée auprès des jeunes. Il s'agissait d'appréhender leur perception et leur appréciation des différentes modalités d'accompagnement proposées (ateliers collectifs, entretiens individuels, démarches individuelles en autonomie, orientation vers des solutions structurantes, mises en situation en entreprise), leur satisfaction globale vis-à-vis du dispositif, les points d'améliorations, leurs motivations et aspirations au moment de l'adhésion mais aussi lors de leur sortie du dispositif ainsi que leurs représentations du monde du travail.

400 jeunes ont répondu au questionnaire fin 2023. Parmi eux, 280 sont accompagnés par les missions locales et 120 par France travail. Plus des trois quart des répondants vivent chez leur parents et 40% ne disposent pas de voiture. Parmi ceux orientés en mission locale, 70% ont déjà eu une expérience professionnelle (52% en CDD, 28% en stage ou en apprentissage). Parmi ceux accompagnés par France travail, 85% ont déjà eu une expérience professionnelle (64% en CDD, 20% en stage ou en apprentissage).

1. **La satisfaction** est importante quel que soit l'opérateur et très peu d'éléments sont identifiés comme étant à améliorer. En effet, les seules préconisations partagées sont relatives à l'augmentation du nombre de stages en entreprise et au besoin de diversification des ateliers.
2. **La motivation à souscrire ce contrat** : les jeunes suivis par les missions locales expriment le besoin d'obtenir une aide financière et la volonté de trouver facilement un emploi. Les jeunes inscrits à France travail recherchent en premier lieu un accompagnement personnalisé grâce au CEJ qu'ils ne retrouvent pas dans d'autres types de contrat. C'est le premier levier de motivation qui les pousse à signer un CEJ, suivi du besoin de trouver une aide financière.
3. **Les répondants ayant suivi une formation ou un stage en entreprise** considèrent ces actions particulièrement utiles pour les deux tiers d'entre eux. La confirmation du projet professionnel ainsi que le développement des compétences professionnelles sont les deux premiers apports cités par les jeunes ayant réalisé un stage.
4. **Les entretiens hebdomadaires** sont obligatoires et plus de 80% estiment que cette heure individuelle est suffisante et un peu plus de 10% estiment que cette fréquence est trop importante quel que soit l'opérateur. Les entretiens demeurent le moyen pour les conseillers de personnaliser leur accompagnement et sont indispensables pour instaurer une relation de confiance. Ils sont la clef de voûte du contrat. Ils permettent notamment de suivre et de motiver les profils en perte de vitesse, d'aider les jeunes en difficulté et de construire un projet professionnel.
5. **Les attentes** : trouver un emploi est la première attente des jeunes lorsqu'ils signent un CEJ.
   À l'issue du CEJ, la moitié des jeunes cherche un CDI à temps plein.
   Ils sont bien moins nombreux en revanche à évoquer le temps partiel.

Missions Locales CORSE — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité — France Travail

SEVE-OS
SERVICE STATISTIQUE, ÉTUDE VEILLE ÉCONOMIQUE ET OBSERVATION SOCIALE DE LA DREETS DE CORSE

Retrouvez toutes nos publications sur le site :
corse.dreets.gouv.fr

DREETS DE CORSE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
2 chemin de Loretto - CS 10332, 20180 Ajaccio cedex 1
https://corse.dreets.gouv.fr